

PROPOSITIONS

PROPOSITION N°1

PLACER L'HABITAT ET LE LOGEMENT COMME PRIORITÉS N°1 DU PROCHAIN MANDAT

Que les candidats s'engagent à :

- Rattacher la délégation habitat et logement au Maire ou à défaut au 1^{er} adjoint directement rattaché au Maire.
- Rattacher la délégation habitat et logement au président de la métropole ou à défaut au 1^{er} vice-président.

PROPOSITION N°2

PRODUIRE MASSIVEMENT DU LOGEMENT ACCESSIBLE ET RÉÉQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

Que les candidats s'engagent à :

- Respecter l'objectif de 25% de logements sociaux pour 2025 dans le futur Programme Local de l'Habitat.
- À Marseille, respecter l'objectif de 25% de logements sociaux par arrondissements en déployant une politique ambitieuse de rééquilibrage de l'offre.
- Produire massivement du logement social pour les personnes les plus démunies notamment en majorant les financements ville et métropole pour la production de logements très sociaux (PLAI).
- Mobiliser le parc privé à des fins sociales

PROPOSITION N°3

RÉSORBER EN 10 ANS L'HABITAT INDIGNE

Que les candidats s'engagent à déployer un « plan Marshall » de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle métropolitaine :

- Racheter au moins 1000 immeubles dégradés pour les réhabiliter et en produisant au moins 30% de logements très sociaux à l'issue des réhabilitations.
- Créer un grand service métropolitain de lutte contre l'habitat indigne chargé de coordonner l'ensemble des pouvoirs de police ; le doter de moyens humains conséquents, et s'assurer du déploiement et du suivi effectif des procédures coercitives (péril, insalubrité, travaux d'office).
- Augmenter les aides destinées à inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux et les moyens d'accompagnement des propriétaires et des occupants.
- S'associer résolument au côté du parquet et de l'Etat à la lutte contre les marchands de sommeil.
- Se doter de vrais moyens de repérage de l'habitat indigne et non décent, notamment par la création d'un observatoire de l'habitat indigne et la formation des professionnels chargés de se déplacer dans les logements.

- Engager un grand débat public avant et après les municipales sur le devenir du centre-ville de Marseille associant les habitants, les conseils citoyens et la société civile à la gouvernance du Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en 2019.

PROPOSITION N°4

RÉSORBER DURABLEMENT LE SANS-ABRISME ET LES BIDONVILLES

Que les candidats s'engagent à :

- Atteindre l'objectif « 0 personne sans domicile » en moins de dix ans.
- Mettre en œuvre de manière accélérée le plan quinquennal pour un « Logement d'Abord » de façon à sortir des réponses d'urgence.
- Respecter la Déclaration des droits des personnes sans abri, en visant l'accès de tous aux besoins fondamentaux : accès à l'eau potable, aux sanitaires, aux douches, à l'alimentation, aux abris de jour et de nuit. Permettre à chacun de disposer d'une adresse postale par la mise en œuvre du droit à la domiciliation administrative.
- Participer pleinement, y compris financièrement, à une stratégie de résorption des bidonvilles et squats par la mobilisation de solutions de logements durables (pension de famille, intermédiation locative).

PROPOSITION N°5

GARANTIR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Que les candidats s'engagent à :

- Faciliter l'accès à un logement abordable et de qualité
 - > En mettant en œuvre l'encadrement des loyers via l'article 140 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.
- Attribuer prioritairement le logement social aux personnes les plus modestes.
 - > En mobilisant de manière effective les 25% du contingent des collectivités et des bailleurs sociaux à destination des publics prioritaires.
- Renforcer les moyens d'accompagnements des ménages confrontés à des difficultés de maintien dans leur logement et prévenir les expulsions locatives en fixant des objectifs chiffrés de réduction du nombre d'expulsions. ■